

## L'ORDRE DES CHARTREUX ET LE MONACHISME BÉNÉDICTIN : UNE BRANCHE AU MÊME TRONC\* ?

L'idée d'identifier le monachisme occidental avec l'ordre bénédictin est tellement bien ancrée qu'on la rencontre même dans des manuels d'histoire de l'Église. Selon cette opinion, le modèle bénédictin est tout simplement la norme et le type de la vie monastique laquelle est nettement différente des autres formes de vie religieuse, comme les chanoines réguliers et les ordres mendiants. En tant qu'ordre strictement monastique, les chartreux ont, selon ce modèle, trouvé place parmi les bénédictins. [...] Cependant est moine non seulement le cénobite – donc non seulement le bénédictin – mais également l'ermite<sup>1</sup> !

Voilà ce qu'écrivit H.J. Roth qui, dans son article au titre parlant *Les chartreux sont-ils des bénédictins ?*, veut mettre les points sur les i. La réponse à cette question est assurément négative. On ne peut pas faire des chartreux une branche du tronc bénédictin comme les cisterciens et les trappistes et même les moines solitaires camaldules. D'un point de vue « généalogique », il n'y a pas de lien de parenté entre les chartreux et le monachisme bénédictin, vu que la *Règle de Benoît*, qui a servi de base à la réforme de Cîteaux, et plus tard à celle de la Trappe, ainsi qu'à la fondation des camaldules, n'est pas suivie dans la tradition cartusienne.

### *La symbiose de saint Romuald*

Saint Bruno, le fondateur de l'ordre des chartreux, n'était pas en son temps une exception, car les 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> siècles ont été une période florissante pour l'idéal monastique. Nous sommes à la *belle époque* de l'abbaye de Cluny, de Bernard de Clairvaux, de l'expansion des cisterciens, mais également de Norbert qui, avec la fondation de l'ordre de Prémontré, basé sur la *Règle d'Augustin*, voulait ouvrir une autre voie. En ce temps où foisonnaient les fondations et les réformes religieuses, la vie érémitique parlait aussi à l'imagination de beaucoup parce que la vie solitaire était considérée comme une forme de perfection spirituelle. Dans la solitude absolue, le moine pouvait s'adonner totalement et sans distraction à la contemplation de Dieu.

\* Tim Peeters, prêtre de l'archidiocèse de Malines-Bruxelles (Belgique), est l'auteur du livre *La voie spirituelle des chartreux*, Éditions du Cerf, Paris 2010.

<sup>1</sup> H.J. ROTH, « Sind die Kartäuser Benediktiner ? », *Erbe und Auftrag* 50 (1974), p. 55-56.

L'expérience érémitique, qui a remporté le plus de succès avant celle de Bruno, est sans doute celle de saint Romuald qui fonda à Camaldoli (en Toscane) au début du 11<sup>e</sup> siècle l'ordre des camaldules. Il développait l'idée d'un genre de « monastère double », où la solitude d'une petite communauté d'ermites, occupant dans la montagne de petites maisons séparées, était protégée par une communauté-tampon ; celle-ci, de taille plus grande, se composait de moines vivant dans la vallée, donc plus bas, selon le modèle bénédictin. C'est donc à Camaldoli qu'apparut, pour la première fois dans l'histoire monastique, la combinaison unique des monachismes *cénobitique* et *anachorétique*, d'une vie monastique en communauté (*cénobites*) et d'une vie monastique en solitude (*anachorètes*).

Dans l'esprit de Romuald, la *Règle de Benoît*, à laquelle les ermites restaient tenus par leurs vœux, marquait le lien intrinsèque entre la vie commune dans le *coenobium* (monastère) et la vie solitaire dans la *cella* (ermitage). C'est de là que vient le symbole parlant des armoiries des camaldules : deux colombes qui s'abreuvent à la même coupe. Le moine, suffisamment formé et purifié à l'école de la vie commune, pouvait, pour imiter Jésus, gravir la montagne afin de prier Dieu dans la solitude. Dès le début, la vie érémitique a été considérée à Camaldoli – et cela s'inscrit parfaitement dans la ligne de la *Règle de Benoît* – comme l'accomplissement de l'idéal monastique. Benoît écrivait ceci :

Les anachorètes, c'est-à-dire les ermites, sont des moines qui n'en sont plus à la simple ferveur du début dans la vie religieuse. Formés par une longue épreuve dans le monastère, ils ont appris, grâce au soutien de nombreux frères, à lutter contre le démon. Bien exercés, ils passent de cette milice fraternelle au combat singulier du désert ; et, sûrs désormais d'eux-mêmes, sans le secours d'autrui, ils peuvent soutenir, Dieu aidant, avec leur seule main et leur seul bras, la guerre contre les vices de la chair et des pensées (RB 1, 3-5).

#### *Le modus vivendi de saint Bruno*

Mais le propos de Bruno qui, solitaire, se retira en 1084 avec six disciples dans le massif de Chartreuse près de Grenoble, était absolument différent de celui de Romuald : jamais il n'y eut de *cénobites* chez les chartreux. L'originalité de Bruno a consisté à développer un *modus vivendi* pour une communauté d'ermites, assurant un parfait équilibre entre les monachismes *cénobitique* et *anachorétique*.

Un monastère cartusien est une communauté d'ermites dont la vie commune est réduite au minimum. Le même principe vaut d'ailleurs pour les frères convers qui pouvoient aux nécessités matérielles et à

l'entretien du monastère : eux non plus ne sont pas des *cénobites* mais des ermites dont la vie commune est réduite au minimum. C'est ainsi que les chartreux eux-mêmes ne se considèrent pas comme des ermites au sens strict, mais comme des *semi-ermites* : « Nos cellules sont peut-être de vraies habitations d'ermites, mais elles ne sont pas dispersées dans la forêt ou dans la campagne », écrit un chartreux de Serra San Bruno (Calabre), le monastère où Bruno mourut en 1101.

La cellule d'un moine est voisine de celle d'un autre. Les cellules sont reliées entre elles par le couloir qui mène à l'église, au chapitre et au réfectoire. Ce sont des lieux de rencontres fraternelles. Appelés à la vie en solitude, nous sommes heureux lorsque nous sommes dans notre cellule. C'est pour cela que nous habitons dans de petites maisons séparées. Mais nous avons aussi une part importante de vie commune, surtout le dimanche. [...] La vie cartusienne ne consiste pas en une alternance de moments de vie communautaire et de moments de vie en solitude. Le chartreux vit en communauté, même lorsqu'il est seul dans sa cellule, et il est seul également lorsqu'il est avec d'autres<sup>2</sup>.

Pour définir plus clairement encore l'originalité de la tradition cartusienne, nous reprendrons la comparaison qu'un chartreux fit un jour entre sa vocation et celle de l'ermite et du camaldule :

*L'ermite.* L'ermite est certainement l'homme de la solitude, mais par essence – et l'histoire en donne une multitude de témoignages – l'homme de la disponibilité à toutes sortes d'évolutions ultérieures. Il deviendra fondateur d'une abbaye *cénobitique*, il ira prêcher, on l'appelle à devenir évêque, pasteur d'âmes. Il a donc ressenti la brûlure de l'Absolu, lui aussi, mais n'a pas perçu l'appel à se jeter en lui de manière radicale et définitive. Sa solitude pourra, en fait, se poursuivre toute sa vie, mais elle pourra aussi bien n'être qu'une étape vers une autre vocation à laquelle le Seigneur l'appelle.

*Le camaldule.* Fils de saint Benoît, il place sa solitude dans un contexte un peu analogue à celui de l'ermite. Elle n'est qu'une forme de louer Dieu parmi beaucoup d'autres. N'oublions pas, par exemple, que les apôtres de la Pologne ont été les premiers camaldules. Il n'y a rien d'inconvenant à ce que chez les camaldules se trouvent des professeurs, des prédicateurs, etc. Parmi eux se trouveront également des solitaires, même des reclus. Mais, par elle-même, la vocation du camaldule n'implique pas comme une nécessité le choix de se jeter de manière exclusive et radicale en Dieu<sup>3</sup>.

<sup>2</sup> UN CERTOSINO, *Ferventi d'amore divino. Meditazione su San Bruno*, Serra San Bruno, 2002, p. 28-29 ; 32.

<sup>3</sup> UN CHARTREUX, *Paroles de chartreux*, Corriere de La Grande Chartreuse, 2004, p. 35-36.

Ainsi que le note justement cet auteur anonyme, un même problème a surgi lors de nombreux essais de vie érémitique : le nombre de disciples devenait si élevé que la nécessité d'une règle s'imposait. La plupart des ermites retournaient donc à la vie commune cénobitique et rejoignaient les bénédictins, les cisterciens ou une communauté de chanoines.

Les expériences monastiques des 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> siècles ont successivement laissé tomber l'élément érémitique et l'accent sur la solitude pour rejoindre une nouvelle forme structurée de vie communautaire. [...] Chez les chartreux, l'expérience monastique a abouti à une forme de vie tout à fait autre, à une forme de vie où – à la différence d'autres traditions monastiques – être seul physiquement a pris une signification prépondérante. [...] Aussi la tradition cartusienne est-elle, dans l'Occident chrétien, parmi toutes les familles monastiques, la plus anachorétique ; et dans le monde bigarré de l'érémitisme, elle est la forme la plus structurée de vie érémitique<sup>4</sup>.

#### *La Règle de Benoît et l'idéal cartusien : compatible ou non ?*

D'un point de vue historique, il n'est pas du tout correct d'appeler saint Bruno le fondateur des chartreux, puisqu'il n'a jamais eu l'intention de fonder un nouvel ordre. Il n'a, à sa mort, laissé aucune règle écrite. Son exemple et son enseignement étaient, pour les premiers chartreux, une *règle vivante*. Pourtant Bruno est indiscutablement celui qui a posé les bases de l'ordre cartusien : le style original de vie qu'il a élaboré dans le massif de Chartreuse, il l'a scrupuleusement recopié en Calabre où il a séjourné à partir de 1091, à la requête du pape Urbain II qui voulait l'avoir près de lui comme conseiller.

Les premiers chartreux ont fidèlement suivi les consignes de leur maître et les ont transmises à leurs successeurs. Une trentaine d'années plus tard, entre 1121 et 1128, Guigues I<sup>er</sup>, le cinquième prieur de la Grande Chartreuse, a mis par écrit les coutumes des premiers chartreux dans les *Coutumes de Chartreuse*. Puisqu'au temps de cette rédaction un certain nombre de compagnons de Bruno étaient encore en vie, on peut dire que cet écrit reflète authentiquement – à quelques adaptations près – la manière de vivre des chartreux à l'origine. Davantage encore : nous pouvons même affirmer que les *Coutumes* ont su, de manière géniale, perpétuer la primitive observance des premiers chartreux. Guigues I<sup>er</sup> a donné sa forme juridique à la symbiose de la vie anachorétique et de la vie cénobitique et il l'a fixée pour les

générations suivantes. En effet, jusqu'à nos jours, les *Coutumes* constituent l'axe principal de toute la vie cartusienne, tant au plan pratique qu'au plan de l'organisation.

En raison même de cette synthèse exceptionnelle du monachisme anachorétique et du monachisme cénobitique, il était impossible pour Bruno de transposer dans l'idéal cartusien une règle monastique existante quelle qu'elle fût, donc pas même la *Règle de Benoît*. Il a adapté complètement aux exigences de la vie solitaire chaque usage qu'il empruntait à d'autres traditions monastiques. Veut-on un exemple ? Pour la copie de manuscrits, qui est la forme principale de travail manuel chez les chartreux, Bruno n'a sciemment pas choisi qu'elle se fasse au scriptorium, comme c'est le cas chez les bénédictins et les cisterciens. Chaque moine en solitude recevait le parchemin et les instruments nécessaires pour écrire de façon à pouvoir accomplir sa tâche en cellule.

Bruno a moins innové et créé en introduisant un nouvel usage qu'en comblant de façon originale d'antiques usages monastiques [...]. Ce qui existait déjà, il l'a modifié ; ce faisant, il a découvert ce qui l'animait intérieurement, c'est-à-dire sa vocation tout à fait personnelle et mûrement réfléchie, sans penser à reprendre une règle existante<sup>5</sup>.

Le fait que Bruno a renoncé à insérer dans son projet une règle existante n'empêche pas qu'il connaissait très bien les écrits des Pères du désert et les grandes traditions monastiques. Compte tenu de sa formation théologique – il était docteur et maître en philosophie et en théologie et fut des années durant un professeur d'exégèse renommé de l'école cathédrale de Reims – et de ses expériences à l'abbaye de Molesmes, où il s'était retiré comme ermite pendant deux années, il devait certainement être un familier de la *Règle de Benoît*. Ceci vaut d'ailleurs également pour Guigues I<sup>er</sup> qui, dans les *Coutumes de Chartreuse*, y renvoie expressément comme à l'une de ses sources :

Nous le croyons vraiment : presque tout ce que nous avons coutume de faire ici en matière d'observances religieuses est contenu, soit dans les lettres de saint Jérôme, soit dans la *Règle* de saint Benoît, soit dans d'autres écrits authentiques<sup>6</sup>.

Il faut remarquer que la formule de profession des chartreux est presque identique à celle des bénédictins : Guigues I<sup>er</sup> n'a biffé que

<sup>4</sup> P. NISSEN, « Eenzaamheid als zoeken naar God », *Benedictijns Tijdschrift* (2001/3), p. 96-97.

<sup>5</sup> Marcellin THEEUWES, « Bruno van Keulen. Ervaring en traditie », *Benedictijns Tijdschrift* (2001/3), p. 106. M.T. est le prieur général de l'ordre des chartreux.

<sup>6</sup> *Prologue des Coutumes de Chartreuse* (Sources Chrétiennes 313), p. 157.

le membre de phrase *selon la Règle de saint Benoît*. En effet, Bruno ne voulait pas une *familia* de frères rassemblés sous la figure d'un *père* (abbé), mais une communauté de solitaires. Vu que Benoît dit lui-même qu'il écrit pour des cénobites<sup>7</sup>, il est logique que Guigues I<sup>er</sup> ait adapté la formule de profession : puisque les chartreux n'étaient pas des cénobites, ils ne pouvaient donc pas vivre selon la *Règle de Benoît*. Cette prise de distance était inévitable pour empêcher qu'à la longue l'idéal cartusien n'aille se fondre dans le monachisme cénobitique. Guigues I<sup>er</sup> n'avait que trop conscience de la contagion du charisme cistercien et il savait trop bien quelle tentation pouvait représenter la vie commune pour un moine solitaire aux prises avec le doute profond ou la sécheresse intérieure.

Cette prise de distance par rapport à la *Règle de Benoît* était, dans le contexte ecclésial de l'époque, franchement inhabituelle. Au 9<sup>e</sup> siècle, l'empereur Louis le Pieux avait d'ailleurs chargé saint Benoît d'Aniane d'unifier tous les monastères et abbayes de l'empire carolingien. La *Règle de Benoît* fut pour cela le moyen le plus important. Les décisions du synode d'Aix-la-Chapelle (entre 816 et 819) obligeaient tous les religieux à vivre dorénavant soit selon le modèle bénédictin, soit selon celui des chanoines réguliers. Cette politique d'unification ne tenait donc aucun compte du caractère propre de la vie solitaire. Pour cette raison, les nouvelles tentatives d'érémisme se firent toujours à l'intérieur du monachisme bénédictin, c'est-à-dire par des moines formés à l'école de la *Règle de Benoît* et qui, par conséquent, ne s'en distancieraient pas ; l'exemple-type est celui de Camaldoli. Mais ce ne fut pas le cas pour Bruno et les premiers chartreux : parmi les sept premiers d'entre eux, il ne se trouvait aucun moine. Deux étaient des laïcs et les autres, Bruno y compris, des prêtres séculiers ou des chanoines. L'auteur cartusien que nous venons de citer arrive à l'hypothèse suivante :

Si un groupe de moines avait fondé la Chartreuse il est très probable qu'eux aussi, dès le début, auraient essayé de faire retour aux Pères du désert dans le cadre de la *Règle de saint Benoît*. [...] C'est avec liberté d'esprit, sans être marqués par un passé monastique, que saint Bruno et ses compagnons reviendront à la vie *more antiquo Aegyptiorum monachorum*<sup>8</sup>.

<sup>7</sup> Cf. *RB* 1, 13 : « Avec l'aide du Seigneur, venons-en à organiser l'état des cénobites, la plus forte espèce de moines. » Et aussi 1, 2 : « La première (espèce de moines) est celle des cénobites, c'est-à-dire de ceux qui vivent en commun, dans un monastère, et combattent sous une règle et un abbé. »

<sup>8</sup> UN CHARTREUX, *Paroles de chartreux*, p. 220.

### *Points de contact entre la Règle de Benoît et les Coutumes de Chartreuse*

Nous venons de dire que, dans les *Coutumes de Chartreuse*, Guigues I<sup>er</sup> renvoyait à la *Règle de Benoît* comme à l'une des sources qu'il avait consultées. Les autres écrits authentiques auxquels il fait allusion ne sont pas exhaustifs, et l'on ne peut les repérer avec certitude historique parce qu'il a usé également de sources non écrites<sup>9</sup>. D'ailleurs cela vaut aussi pour les points de contacts possibles ou pour les références à la *Règle de Benoît* : ceux-ci sont parfois douteux. En outre, Guigues I<sup>er</sup> fait également usage de ce qu'on appelle des *anti-sources*, cela veut dire des antithèses voulues par rapport à une source déterminée. C'est ainsi, par exemple, que les *Coutumes* s'écartent du principe d'hospitalité bénédictine, laquelle ne peut que troubler la solitude et le retrait du monde.

Les points de contact évidents entre la *Règle de Benoît* et les *Coutumes de Chartreuse* ont sans conteste trait à la psalmodie et aux leçons durant la prière nocturne, au maintien pendant la prière chorale, au silence après les Complies, au rang à garder dans la communauté, à la charge de l'économe, la réception des novices, l'obéissance, au travail manuel, à la propriété personnelle et au vêtement des moines, au soin des malades, à l'accueil de cadeaux, à la façon de voyager et à la manière de recevoir à nouveaux des religieux qui ont été renvoyés ou qui ont quitté<sup>10</sup>.

Pour terminer, nous voulons encore faire remarquer que les actuels *Statuts de l'ordre des chartreux*, approuvés par Rome en 1991, renferment aussi quelques points de contact avec la *Règle de Benoît*, entre autres pour l'accueil des candidats, le soin des malades, le travail manuel en cellule, l'obéissance aux statuts et la ponctualité à la prière chorale.

### *Conclusion*

Bien qu'il y ait des points de contact et des similitudes entre le monachisme bénédictin et le monachisme cartusien, il n'est pas correct de les mettre sur le même pied. Leur « nature » est trop différente. Dans le jardin de la vie monastique, ils ont poussé comme un

<sup>9</sup> Il est certain que Guigues I<sup>er</sup> se base, entre autres, sur la *Vie de saint Antoine*, sur les *Règles* de Pachôme et de Basile, sur les écrits de Jérôme, Augustin, Léon le Grand, Pierre Damien, etc.

<sup>10</sup> Pour une liste des points de contact entre les deux écrits, voir *Coutumes de Chartreuse*, p. 80.

arbre distinct, comme une « espèce propre ». La question initiale de savoir *si les chartreux sont des bénédictins* a donc maintenant sa réponse claire. D'ailleurs que répondraient les ordres mendiants si on leur demandait : *Les dominicains sont-ils des franciscains ?*

Molenstraat 52

B - 2861 ONZE-LIEVE-VROUW-WAVER

Tim PEETERS

Prêtre de l'Archidiocèse  
de Malines-Bruxelles

\*  
\* \*